



 Informations

# ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Syndicat National des Professeurs de Lycée Professionnel  
et des Personnels d'Education

n° 112 - Mars 2002

Bimestriel Prix : 1 F - CCP LIMOGES 0171550U02770

## SOMMAIRE :

- \* page 1 : Edito
- \* page 2 : Avancement d'échelon  
Attention aux imitations !  
Calendrier académique
- \* page 3 : Débat à la région -  
Réunions mouvement intra
- \* page 4 : Retraités

C.P.A.P.: 91842

Impression au siège, 1 rue Georges Bizet  
17200 Royan - tel 05.46.38.78.06  
Directeur de la publication : C. Boé



SNETAA INFORMATIONS (Académie de Poitiers)  
siège: 1 rue Georges Bizet 17200 Royan

**ROUTAGE 206** dispensé du timbrage  
Dépôt : La Poste - Agence de Poitiers Bel-Air

1  
1  
2

La démocratie ne s'use que si l'on ne s'en sert pas

Elections : s'il est un mot qu'on entend beaucoup prononcer ces temps-ci, c'est bien celui-là... Nul ne peut ignorer qu'en avril-mai-juin nous voterons pour la Présidentielle et les Législatives. Sans doute est-il intéressant de connaître la position des candidats sur l'enseignement professionnel et le Snetaa ne manquera pas de les interroger sur ce point... Bien évidemment nous ne donnerons pas de consigne de vote, l'attachement à l'indépendance syndicale étant un des principes essentiels de notre syndicat.

Mais d'autres élections nous attendent, en décembre de cette année : **les ELECTIONS PROFESSIONNELLES**, au cours desquelles les personnels voteront pour désigner les représentants syndicaux dans les **commissions paritaires académiques et nationales**.

Les listes devront être déposées peu après la prochaine rentrée et nous devons nous y préparer.

Aussi je lance dès maintenant un appel à candidature vers tous les adhérents qui souhaitent représenter les collègues dans les instances paritaires et défendre **l'Enseignement Professionnel Public et Laïque**.

Nous devons être nombreux à **voter et à faire voter SNETAA** afin de gagner le plus largement ces élections professionnelles pour rendre plus fort le SNETAA, principal instrument de défense contre l'entreprise de démolition de la formation professionnelle publique !

Royan, le 18 février 2002  
Claude Boé

*Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

...Canada dry ...

## ou « méfions-nous des imitations »

Après la CAPA du 25 janvier, des collègues ont reçu un courrier les « informant » de leur classement dans la liste de passage à la hors-classe. Cette « information » affirmait que le nombre de passages n'était pas plus connu que l'an dernier...

Attention : \* le classement indiqué était rarement le bon car la CAPA a modifié le document de travail dans un souci de justice et de transparence (gare aux déceptions pour ceux qui accorderaient du crédit à certaines lettres...). Rappelons que les documents de travail ne doivent être remis qu'aux membres des CAPA et cela à titre confidentiel... C'est le Recteur qui nomme après avis de la CAPA.

\* s'il est vrai qu'au 25/01/02 le contingent n'était pas connu, ce ne fut pas le cas l'an dernier où la liste des 37 promotions fut établie normalement lors de la CAPA !

Il ne faut pas confondre désinformation et militantisme... Aussi les PLP sauront se méfier de ces courriers émanant d'un groupuscule qui ne siège pas dans les organismes paritaires où vos représentants Snetaa sont majoritairement présents. Chacun pourra par ailleurs lire sur notre site internet le texte de notre déclaration liminaire lors de cette CAPA.

### Avancement d'échelon : CAPA du 25-01-2002 (statistique portant sur le dernier promu de chaque échelon)

	grand choix		choix	
	note	né(e) en	note	né(e) en
4 à 5	72	02/72	///	///
5 à 6	74	05/45	71	08/64
6 à 7	78	10/55	76	05/68
7 à 8	83	02/66	79	11/56
8 à 9	86	07/63	83	12/59
9 à 10	90	08/59	86	03/58
10 à 11	93	10/50	89	05/48

L'avancement se fait comme prévu par le statut des PLP.

- Sont inscrits sur les listes chaque année les enseignants promouvables.
- 30% des promouvables passent au grand choix
- 5/7 de la nouvelle liste avancent au choix  
Les autres PLP passent à l'ancienneté

## Calendrier académique



- **20-02-02** : Groupe de travail sur le mouvement : calendrier et zones de remplacement
- **20-02-02** : CAEN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale)
- **26-02-02** : Stage « non titulaires » au LP Le Dolmen - Poitiers
- **26-02-02** : Groupe de travail « postes infirmier(e)s »
- **05-03-02** : Groupe de travail « Vœux et barèmes » inter
- **18-03-02** : Participation aux Assises Régionales de la formation professionnelle (Futuroscope)
- **20-03-02** : Réunion « Retraités » à Poitiers - La Pépinière
- **26-03-02** : CTPA
- **05-04-02** : Affichage postes SIAM
- **09-04-02** : début de la saisie des vœux du mouvement intra
- Réunions d'information sur le mouvement intra :  

- **30-04-02** : fin de la saisie pour le mouvement intra
- **07-05-02** : retour des accusé-réception au Rectorat
- **17-05-02** : groupe de travail « postes ouverts au mouvement »
- **24-05-02** : CAPA notation et congés de formation professionnelle
- **28/29-05-02** : groupe de travail « vœux et barèmes » intra

## La région en débat

Les lois de décentralisation ont progressivement confié à la Région un rôle central en matière de développement de la formation professionnelle. Quelles sont les attentes dans ce domaine des différents acteurs de la formation professionnelle ?

Le SNETAA académique de Poitiers était invité à donner son point de vue et ses idées lors d'un débat initié par le Président du Conseil Régional le 10 janvier 2002, en présence des principaux acteurs de la Région Poitou-Charentes, débat animé par Mme Morin (Vice-Présidente du Conseil Régional). Le Recteur s'était fait représenter par M. Larcher (DAPFIC de l'Académie de Poitiers).

Ce fut donc l'occasion d'écouter les différents points de vue et d'exprimer nos idées. Ce type de réunion est un acte auquel notre syndicat se prête volontiers et nous espérons ainsi être entendus.

Le débat portait principalement sur les thèmes induits par l'actualité : le « Lycée des Métiers ».

Le SNETAA, par la voix de Jean-Pierre Ardon, a d'abord rappelé les termes de la loi d'orientation de 1989 (les 3 voies : générale, technologique et professionnelle), l'objectif de 100% de succès au niveau V et la nécessité d'une orientation volontariste vers les LP publics.

« L'aspect laïcité de la voie professionnelle publique est un de nos mandats les plus forts. Nous considérons que chaque jeune scolarisé qui le souhaite puisse trouver une réponse dans la voie professionnelle : LP, SES/SEGPA et EREA. Ceci ne pourrait se faire en redéployant ses activités actuelles dans les voies générale, technologique, ou dans l'apprentissage. »

« Si le Lycée des Métiers propose des structures pédagogiques des niveaux VI au Niveau III voire II aux enseignements dispensés par les Professeurs de Lycée Professionnel avec la pédagogie correspondante nous devrions être pour .

S'il s'agit d'installer des structures qui détruisent le LP en le vidant de ses élèves pour d'autres populations d'apprenants, alors nous serions opposés à ce projet. »

« Il est peut être urgent d'attendre, car les Ministères changent et les Lycées des Métiers aussi : Allègre ? Mélenchon ? Lang-Forestier ? sans omettre d'envisager celui du prochain Ministère dans les prochains mois. A quels repères pouvons-nous nous fier ? »

« Dès maintenant la création de nouvelles structures de niveau III va se poser. En effet les besoins des entreprises et les demandes des familles semblent converger dans cette direction, et le système éducatif n'est pas encore prêt à les satisfaire. Nous proposons que des BTS pro ou BPS soient créés et assurés par les Professeurs de Lycée Professionnel, dans la logique de la création des Baccalauréats Professionnels qui ont obtenu depuis les années 80 un grand succès, ce qui n'était pas acquis selon "certains". »

### Mouvement « intra »

Des réunions seront organisées dans les 4 départements pour aider les PLP entrant ou déjà dans l'académie qui font une demande de mutation « intra » :

Mercredi 17/04	à partir de 14 h 30	LP J. Rostand Angoulême (16)
Judi 18/04	à 18 h	LP de Chasseneuil sur Bonniere (16)
Mercredi 17/04	à partir de 14 h 30	LP Rompsay La Rochelle (17)
Mercredi 17/04	à partir de 14 h 30	LP P.Guérin Niort (79)
Mardi 23/04	à 17 h 30	LP Les Grippeaux Parthenay (79)
Mardi 16/04	à 18 h	LP « Réaumur » Poitiers (86)
Mercredi 17/04	à partir de 16 h 30	LP hôtelier Poitiers (86)

J'ai oublié d'envoyer mon bulletin et mon chèque d'adhésion ou de réadhésion....

Je peux encore l'envoyer à  
Claude Boé  
1, rue Georges Bizet  
17200 Royan  
(chèque à l'ordre de SNETAA)



# La Retraite

Sujet dans la tourmente à l'heure actuelle et qui nous donne l'occasion de programmer une réunion ouverte à tous : retraités, « retraitables », actifs de tout âge.

Afin de permettre une meilleure participation de tous, cette réunion se tiendra le

**MERCREDI 20 MARS à POITIERS  
de 9h30 à 16h à « La Pépinière » / Buxerolles**

et se déroulera en deux temps :

- Matin : 9h30 - 12h30 : pour tous les collègues disponibles ( retraités et collègues n'ayant pas cours )
- Après-midi : 14h - 16h : ouverte à tous.

Le repas sera pris sur place : prévoir 15 euros.

Nous comptons sur vous  
Amicalement

Joel Rasteau

.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....

## BULLETIN - REPONSE

(Joel RASTEAU - 2, rue de la Mission - 16600 Magnac/Touvre - Tel : 05 45 69 37 55)

Nom :

Retraité

Prénom :

ou Etablissement : .....

Participation :     Matin             Après-midi             Journée

Repas :     oui             non

Suggestions : points que vous aimeriez aborder : .....

.....

***Réponse rapide souhaitée... pour l'intendance. Merci.***